"Un sujet qui n'aurait pas dû être posé" - Communiqué de la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris

Article rédigé par Document, le 21 juin 2005

En demandant aux candidats de restituer une argumentation à partir d'éléments approximatifs et polémiques ce sujet les plaçait inconsidérément et inutilement devant un cas de conscience. En ce sens, ce sujet ne respecte ni les candidats ni les exigences d'une formation intellectuelle authentique.